

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de concordance modifiant le règlement numéro 14-106 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 avril 2018, le Conseil a adopté par voie de résolution le projet de règlement de concordance numéro 14-106-1 modifiant le règlement numéro 14-106 sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle Éveline-Meloche de l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le 14 mai 2018 à 19 h 45. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique modifiant le règlement n° 14-106 sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels afin de s'assurer de sa conformité avec le règlement n° 16-124 concernant le plan d'urbanisme. Le plan concept du projet de développement résidentiel devra prévoir minimalement cinq pour cent (5 %) de la superficie totale du terrain à des fins de parcs ou de terrains de jeux.

3. Le projet de règlement peut être consulté au l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à midi le vendredi.
4. Le projet de règlement **ne contient pas** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 25^e jour d'avril 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière